



SOMMAIRE

Résultats du Groupe Caisse
des Dépôts + 1,8Md€ p.1

Plan de départs volontaires

Interview de Salomé

VAILLANT p.2-3

Adhérez à l'UNSA Groupe

CDC ! p.3

Journée d'action Fonction

publiquep.4



RÉSULTATS DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS : + 1,8MD€

L'UNSA revendique la mise en place d'une redistribution financière en direction des personnels du Groupe !

Le Groupe Caisse des Dépôts (CDC) affiche une très belle performance pour l'année 2018, avec un résultat net du Groupe Caisse des Dépôts de 1 768 M€ en 2018 (pour mémoire 1 906 M€ en 2017). L'année 2018 est marquée par le développement de tous les métiers du Groupe.

Déclaration d'Éric LOMBARD lors de la conférence de presse du 11 avril 2019 :

« Les résultats 2018 sont placés sous le signe de la transformation de la Caisse des Dépôts et démontrent la robustesse de notre modèle. Ses cinq métiers, portés par les collaborateurs de la Caisse des Dépôts, sont en mouvement afin d'apporter des réponses concrètes aux demandes de nos concitoyens. »

Pour l'UNSA, en 2019, il est grand temps de reconnaître la contribution des personnels du Groupe aux résultats.

Pour mémoire, les 4 organisations syndicales représentatives du Groupe Caisse des Dépôts : **UNSA**, CGT, CFDT et CGC revendiquent depuis plusieurs années la mise en place de négociations pour la redistribution exceptionnelle d'une petite partie des résultats consolidés du Groupe CDC à tous les personnels privés et publics.

L'**UNSA** vient de le rappeler au Directeur général, Éric LOMBARD, lors du CMIC consacré à la présentation des résultats.



INTERVIEW SALOMÉ VAILLAT

Secrétaire générale adjointe sur la négociation du plan de

“ **Aucun
départ ne
sera forcé !** ”

Une autre info : peux-tu nous expliquer en quelques mots les enjeux de la négociation en cours ?

Salomé : en 3 points, voici ce dont il s'agit :

- ✓ Permettre aux personnels **QUI LE SOUHAITENT**, publics et privés, de quitter la CDC moyennant une indemnité pour envisager un projet personnel à l'extérieur dans le cadre d'une RCC (Rupture Conventionnelle Collective) ou alors, du temps pour ceux qui sont proches de la retraite.
- ✓ Les candidatures se font uniquement sur la base du volontariat. **Aucun départ ne sera forcé !** Les candidatures seront validées par une Commission composée des organisations syndicales signataires.
- ✓ Avec un régime fiscal et social intéressant pour la RCC.

Il faut savoir que cela répond à une attente d'une partie des personnels de l'Etablissement public et à un enjeu de transformation des emplois et des compétences.

Tu disposes d'un premier projet de la Direction. Qu'en penses-tu ?

Au départ, le projet de la Direction n'était pas assez ambitieux mais je crois à la volonté de la DRH pour le faire évoluer et rejoindre ainsi les demandes de l'UNSA. Les dernières propositions vont d'ailleurs dans le bon sens.

L'UNSA est un syndicat pragmatique et constructif qui cherche à négocier et à obtenir plus de droits pour le personnel. Comme sur d'autres sujets (Intéressement, PVO pour tous, ...), nous sommes force de propositions.

Quelles sont les principales propositions de l'UNSA ?

L'UNSA demande dans le cadre de la RCC :

- Une indemnité d'un mois de salaire par année d'ancienneté, majorée de 20%.
- Que les personnels remplissant les critères suivants puissent en bénéficier :
 - Avoir une ancienneté minimum de 5 ans (la Direction propose 10 ans aujourd'hui).
 - Etre au plus tard à 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite.
- Que les personnels en MATT puissent en bénéficier.
- Que l'accord soit ouvert jusqu'à fin décembre 2021.
- 200 postes (contre 100 dans le projet initial). *A savoir : s'il y a 103 demandes et 100 postes prévus dans l'accord, il sera impossible de prendre les 3 personnes supplémentaires, d'où la demande de l'UNSA.*

Concernant la mesure « temps » dite Cessation Anticipée d'Activité (CAA), l'UNSA demande la mise en place d'une année sabbatique rémunérée pour les personnels proches de la retraite.

Dans les deux cas, l'UNSA demande un plan de recrutements pour combler les départs (1 pour 1).

Y a-t-il néanmoins un risque de perte d'emplois au sein de l'Etablissement public ?

Absolument pas ! Nous pouvons même demander d'inscrire dans cet accord le nombre de recrutements souhaités. L'UNSA négocie d'ailleurs ce point en parallèle. Il ne s'agit pas d'un plan de baisse des effectifs, mais bien de mesures

ANT

Le projet de l'UNSA, les départs volontaires à l'Etablissement public CDC

permettant des départs volontaires et de nouveaux recrutements, notamment de jeunes !

Certains syndicats sont hostiles à cette négociation. A ton avis pourquoi ?

Ce n'est pas à moi de répondre à leur place mais je pense que c'est purement dogmatique ou idéologique.

La force de l'UNSA, c'est l'autonomie. Nous négocions pour les personnels de l'Etablissement public. Il y a aussi une confusion des genres avec ce qui est en train de se négocier au niveau de la Fonction publique et qui n'a rien à voir avec l'accord proposé à la CDC.

La CGT et le SNUP sont contre. L'UNSA et la CGC sont pour. La CFDT sera donc l'organisation qui fera pencher la balance d'un côté ?

Tout à fait ! Sans signature de la CFDT, il n'y aura pas d'accord et les personnels seront les grands

perdants... En effet, lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018, l'UNSA a fait un score de 36% mais pour qu'un accord s'applique, il faut recueillir 50% de signataires. A suivre donc !

Et si l'accord ne recueille pas 50% de signataires, que se passe-t-il ?

L'accord n'est pas applicable et aucune mesure ne sera proposée. Ni sur la Rupture Conventionnelle Collective, ni sur la Cessation Anticipée d'Activité qui permet aux personnels proches de la retraite de cesser leur activité en étant toujours rémunérés.

Le projet passera le 20 mai pour avis devant le CUEP. Es-tu optimiste ?

Bien sûr ! A l'UNSA, nous sommes toujours optimistes et nous croyons à l'intelligence collective. Nul doute que les 2 autres syndicats réformistes se joindront à nous pour signer l'accord s'il est avantageux pour les personnels, publics et privés.



Adhérez à l'UNSA Groupe CDC !

Depuis le début de l'année, notre organisation enregistre plus d'une centaine de nouvelles adhésions. Dans la période actuelle où certains syndicats font plus de « politique » que du syndicalisme, ce geste est particulièrement important pour renforcer le syndicalisme autonome et réformiste que nous pratiquons depuis des années.

L'adhésion massive des personnels à l'UNSA est le meilleur moyen de soutenir vos revendications et de gagner de nouveaux acquis sociaux.

Le Bureau national du syndicat lance un appel à tous les personnels dans ce sens. Alors n'hésitez plus et rejoignez-nous !

*Moi ça va,
Je suis à l'UNSA !*

'' **Obtenir plus de droits pour le personnel** ''



9 MAI 2019 : JOURNÉE D'ACTION FONCTION PUBLIQUE

L'UNSA REJETTE LE PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE !

- Un projet de loi qui ignore la demande de « plus de services publics » faite par les citoyens.
- Un projet qui, au contraire, affaiblit et éloigne les Services publics.
- Un projet fabriqué sans tenir compte des agents ni de leurs organisations.

Pour l'UNSA, seuls les résultats comptent !

- Ce n'est ni le nombre de réunions ni la durée des discussions qui font la négociation !
- Négocier c'est engager un débat constructif avec la volonté d'entendre les acteurs !
- Négocier, c'est accepter d'intégrer des propositions, modifier des éléments du projet !

Ce projet de loi n'a pas été négocié et il est le fait du prince !

L'UNSA Fonction Publique ne peut pas accepter l'idée d'une réforme de la Fonction Publique qui amoindrira les droits des agents publics, avec plus de précarité et son corollaire, une baisse de la qualité des services publics !
Le projet de loi fonction publique devrait être discuté en mai et voté en procédure accélérée, avant la fin de la session parlementaire fin juillet 2019.

En intersyndicale au niveau de toute la Fonction publique, l'UNSA appelle les personnels à se mobiliser le 9 mai prochain.

L'UNSA Groupe CDC participera aux manifestations qui seront organisées dans toute la France !



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

